

Sécurisation des flux financiers : privilégier une démarche pragmatique basée sur l'analyse des besoins

Par Hervé Lorieul, Consultant Partner chez Syrtals Si (Payment, Cash & Clearing Consulting)

Tout le monde s'accorde sur le fait que la composante sécurité est un préalable à une dématérialisation des échanges commerciaux et financiers qui doit apporter à l'entreprise productivité, visibilité et sécurité.

Or, si l'environnement n'a cessé d'évoluer favorablement depuis l'avènement d'Internet et la publication de textes de loi donnant un cadre légal aux échanges numériques, il n'est pas toujours facile pour les entreprises de définir un schéma directeur de sécurisation des flux face à une offre de produits de sécurité que l'on peut qualifier de pléthorique.

Dans ce contexte, il est important pour l'entreprise d'engager une démarche basée sur l'analyse de ses besoins en privilégiant une approche globale, du fait de l'intégration de plus en plus forte des processus métiers entre eux, de l'ouverture des systèmes d'informations aux échanges inter partenaires et des processus de centralisation qui posent, tous les trois, la problématique de l'interopérabilité.

Afin de faciliter cette analyse, il est recommandé d'adopter une approche macro, puis micro des besoins et fonctions de sécurité qui devront être rendus. Ainsi, en terme de sécurisation des flux, nous pouvons distinguer trois macrofonctions de sécurité que sont : les habilitations, l'authenticité et la notariation.

Pour chacune de ces macros et de leurs micros fonctions, l'entreprise devra déterminer leur niveau de criticité et tenir compte de la composante interopérabilité.

Habilitations :

Elle comprend les fonctions d'identification (association d'une personne à son identité numérique) et d'authentification (vérification de l'identité de cette personne) des individus, mais aussi la gestion des droits, qu'ils soient applicatifs ou de type signature électronique avec la notion de fondés de pouvoir électronique.

Authenticité :

Elle couvre les fonctions d'intégrité pour assurer la non-altération des données (lutte contre la fraude), le contrôle des règles de cheminement des flux dans une logique de *Workflow* et la signature électronique (association d'une personne à une suite de données) pour les flux les plus sensibles échangés avec des contreparties commerciales et financières.

Notariation :

La notariation est une fonction clé, particulièrement pour les échanges entre partenaires commerciaux et financiers. La notariation couvre le périmètre de l'archivage des flux, mais aussi des preuves des échanges et ceci dans le temps, afin de pouvoir à tout moment rejouer l'échange et garantir l'authenticité de celui-ci.



Une fois cette analyse réalisée, l'entreprise sera en possession des éléments pour définir son schéma directeur de sécurisation des flux et composer la solution la plus adaptée à ses besoins.

Elle disposera des réponses aux questions suivantes :

Nécessité d'une ICP, oui ou non ?
Quels services (authentification, non-répudiation), quel périmètre pour quel modèle d'interopérabilité, quel criticité (niveau de contrôle des certificats, nécessité d'un horodatage) ?

Nécessité de la biométrie, oui ou non ? Quels services (authentification locale ou distante, signature) ?

Nécessité de la signature électronique, oui ou non ? Signature applicative ou individu, niveau de contrôle utilisateur requis, signature simple ou double, quel support cryptographique ?

Nécessité de fonctions de notariation, oui ou non ? Nécessité ou non de faire appel à un Tiers notaire ?

Par ailleurs, au-delà des moyens techniques mis en œuvre, il est important d'intégrer dans la démarche les aspects documentation (politique sécurité, procédures) et communication qui seront les garants d'une autre composante appelée la confiance. ●